

Conseil d'administration de l'UQAM — 18 FÉVRIER 2020

Rapport des déléguées étudiantes

À tou·tes les étudiant·es de l'UQAM,

Voici le premier rapport pour l'année 2020.

Adoption de la politique 42 contre le harcèlement psychologique

Ce dossier de refonte de la politique contre le harcèlement psychologique, mis en dépôt déjà deux fois au CA dans les derniers mois, a encore su poser problème. En effet, le comité institutionnel responsable de cette refonte - sur lequel siégeaient des représentant·es des divers syndicats et une étudiante de la communauté de l'UQAM - avait recommandé au CA une version finale de la nouvelle politique. Or, la version remise au CA n'était pas la même, cachant des modifications sans aucune mention ni justification. Qui plus est, ces modifications étaient non pas de nature juridique, mais découlaient de la volonté seule du vice-recteur à la vie académique. Cela signifie que le vice-recteur a décidé de ne pas tenir compte de la proposition soumise par le comité, comité qui a travaillé à cette refonte avec comme référence les résultats de la consultation uqamienne tenue à ce sujet.

Une de ces modifications concernait la composition du comité qui sera dorénavant responsable de cette politique, faisant passer la représentation d'un·e étudiant·e par faculté à un·e par cycle d'études. D'ailleurs, un scénario semblable s'était produit avec la refonte de la politique no16 contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel et les mêmes critiques avaient été faites. Cela dit, cette fois précédente, c'était les services juridiques qui avaient amené ces modifications. Nous avons alors soulevé que la composition d'un comité n'est pas une question juridique, sans avoir quelconque écho par rapport à cette critique. Cette fois-ci, c'est bien clair : la décision est politique et outrepassé toutes soi-disant « consultations ».

Ainsi, nous avons proposé un amendement à la politique afin de modifier la composition du comité. Sans trop de surprise, notre proposition d'amendement a été battue, malgré le soutien de membres des corps enseignants.

Considérant la coupure des postes étudiants et le simulacre de consultation qui semble avoir eu lieu lorsque le projet de politique a été retourné au comité institutionnel, nous avons donc voté contre l'adoption de la politique. Certes, nous ressortons amères de ce nouvel épisode du CA de l'UQAM qui ne respecte pas les processus consultatifs et démocratiques de la communauté uqamienne.

Procédures de nomination pour le poste de vice-rectrice, vice-recteur à l'Administration et aux finances

Nous souhaitons bonne chance à Mme Sylvia Thompson, vice-rectrice aux finances par intérim nommée maintenant officiellement pour un nouveau mandat de 3 ans.

Pour les personnes qui seraient surprises de ne pas avoir vu passer aucun appel de candidatures pour le poste, conformément au Règlement no.3, sachez que le CA peut suspendre des articles. Cela c'est fait sous le seau de la confidentialité, d'où l'annonce cette semaine uniquement. Nous avons soulevé un certain manque de transparence sur le processus, surtout sur un sujet aussi sensible que la gestion des finances uqamiennes.

Enfin, prenez note que le mandat de Maxine prendra fin en avril 2020. Si le poste de délégué·e étudiant·e vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour toutes questions, commentaires ou revendications, n'hésitez pas à nous écrire !

Solidairement,
Stéphanie et Maxine